

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 29 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 mai à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, excepté:

- Madame Caroline BOURDIER-GARREC, excusée, qui donne pouvoir à Madame Adeline PRENVEILLE,
- Monsieur Michel BERTAUCHE, excusé, qui donne pouvoir à Madame Pascale ANDRÉ.

Monsieur Pierre CABON est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 18 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Présentation du bilan d'activité de la CCPI

Monsieur André TALARMIN, Président de la CCPI a présenté le rapport d'activité 2016 du Pays d'Iroise Communauté. Il a notamment mis en exergue :

- Le dynamisme du territoire en raison de la proximité de BREST et du Technopole avec une augmentation du nombre d'habitants et qui pour conséquence l'augmentation des ressources fiscales.
- L'augmentation des permis d'aménager de lotissements dans les différentes communes.
- Les compétence Eau et Assainissement seront communautaires à compter du 1er Janvier 2018. Cela impliquera un recrutement de personnel. Le lissage des tarifs s'effectuera sur une durée de 25 ans.
- Le Très haut débit est également à l'étude dans différents secteurs de la CCPI.
- Les zones artisanales où le Président a regretté la longueur des procédures (2 ans de moyenne entre les promesses de vente et le début des travaux).
- Le Port de Lanildut avec une augmentation des pontons professionnels.
- L'offre foncière et immobilière. Le bâtiment « Tech Iroise » à St Renan dont le plein de remplissage en entreprises est espéré pour la fin du présent mandat.
- Les cheminements doux dont le programme suit son cours.

Pour conclure, le Président a mis l'accent sur les finances saines de la CCPI avec très peu d'appel à l'emprunt. Le budget « Déchets » en équilibre a permis de stabiliser le coût de la redevance.

DCM 2017-04-01 Demande de subvention FSIL

Une demande de subvention Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) a été déposée en Sous-Préfecture mi-mai 2017 concernant la mise en accessibilité et la rénovation énergétique de la mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la demande de subventions au titre du FSIL et d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents de subvention afférents à ce dossier.

DCM 2017-04-02 Conventions avec les communes de Tréouergat et Plourin pour les travaux de voirie communautaire

La Commune doit rétrocéder une partie de sa voirie d'intérêt communautaire à la CCPI. Avant cela, les voiries doivent être remises en état.

Certaines portions de voie concernent également d'autres communes, Plourin et Tréouergat.

Il a été décidé que la commune de Lanrivoaré serait le maître d'œuvre de l'ensemble des travaux et que les frais seraient par la suite refacturés aux communes de Plourin et Tréouergat. De ce fait, deux conventions de mandat doivent être établies : l'une avec Plourin et l'autre avec Tréouergat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les conventions de mandat avec les communes de Plourin et de Tréouergat.

DCM 2017-04-03 Fonds de concours CCPI

La commune de LANRIVOARE doit rétrocéder une partie de sa voirie d'intérêt communautaire à la CCPI.

Pour cela, les voies concernées doivent être remises en état.

Pour cette raison, il est proposé de demander un fonds de concours à la CCPI pour financer une partie des travaux de remise en état des voies concernées.

- Route de Plouguin
- Route de Tréouergat

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de fonds de concours auprès de la CCPI et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document afférent à ce dossier.

DCM 2017-04-04 Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil Départemental finance les opérations d'aménagement de sécurité routière.

Le projet présenté cette année est la création de trottoir et la sécurisation d'une liaison piétonne pour la route de Brélès.

Avis favorable, à l'unanimité, du Conseil municipal pour lancer la subvention au titre des amendes de police.

DCM 2017-04-05 Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour un désherbeur à chaleur pulsée

La Commune souhaite acquérir un désherbeur à chaleur pulsée.

La Commune peut prétendre à une subvention de la Région et de l'Agence de l'eau dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional (POI) pour l'acquisition de ce type de matériel. Un dossier de demande de subvention doit être réalisé et déposé au guichet unique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints à lancer la demande de subvention auprès de la Région et de l'Agence de l'eau et à signer tout document afférent à ce dossier.

DCM 2017-04-06 Subvention aux associations

Suite à la Commission Vie Associative du 22 mai 2017, Madame Myriam BOULIC, Adjointe à la culture et à la vie associative, liste les aides allouées aux différentes associations de la Commune et extérieures à la Commune.

	Subventions exceptionnelles	Subventions classiques
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
S.C.L Foot	150.00 €	1 282.50 €
T.C.L Tennis		683.00 €
C.S.T.T.L Tennis de Table		254.00 €
Gymnastique		545.50 €
Section sport Familles Rurales	150.00	882.00 €
Total associations sportives	300.00€	3 647.00 €
ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES		
APE Elèves de CP/CE1		805.00 €
Bibliothèque	150.00 €	200.00 €
Club des Aînés		393.75 €
Familles Rurales Musique		281.00 €
Familles Rurales Dessin		83.00 €
Anciens Combattants	241.00 €	412.00 €
Fédération Famille Rurales salaire Breizh Jeunesse		8 891.00 €
Breizh-Jeunesse Compte interco		3 049.00 €
Comité des fêtes		100.00 €
Marche		50.00 €
TOTAL associations socio-culturelles	391.00 €	14 264.75 €
Total subventions Associations de Lanrivoaré	691.00 €	17 911.75 €
ASSOCIATION CARITATIVE – SOLIDARITE		
Restaurants du cœur		100.00 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)		50.00 €
Secours populaire français		50.00 €
TOTAL association caritative		200.00 €
ASSOCIATION À VOCATION SANITAIRE OU ASSIMILES		
AFM (Myopathies)		100.00 €
AFSEP		50.00 €
Association des paralysés de France		50.00 €
Vie libre (Guérison et promotion des victimes de l'alcoolisme et lutte contre les causes)		50.00 €
Rêves de clown Bretagne (intervention dans les 11 hôpitaux de Bretagne)		50.00 €
TOTAL association à vocation sanitaire	0.00 €	300.00 €
TOTAL de toutes les Subventions	691.00 €	18 411.75 €

Voyages scolaires : Subvention aux voyages scolaires à l'étranger pour les enfants résidants sur la commune, collégiens et lycéens. Proposition de la Commission : 23.00€/enfant.

Classes transplantées : Subvention aux élèves partant en classe transplantées : 23.00€/enfant.

Cours de voile : Subvention aux élèves partant en cours de voile : 23.00€/enfant.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le montant des subventions communales attribuées aux associations.

DCM 2017-04-07 Décision modificative n°1 - Budget Commune

Il convient d'ajuster la comptabilité pour régulariser les écritures comptables.

FONCTIONNEMENT		
Article	Compte	Montant
6288	Autres services extérieurs	+ 57 600
023	Virement à la section d'investissement	- 57 600

INVESTISSEMENT			
Article	Compte	Opération	Montant
2313	Constructions	103 - MAIRIE	- 15 000
2111	Terrains nus	63 – RESERVES FONCIERES	- 42 600
021	Virement de la section de fonctionnement	-	- 57 600

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget Commune.

DCM 2017-04-08 DIA

Pour information, Madame Pascale ANDRÉ, Maire, fait savoir le droit de préemption n'a pas été utilisé pour les parcelles suivantes proposées à la vente.

Compétence intercommunale :

- Parcelles D n° 397 ET 398, Lanven - Superficie : 2 205 m²
- Parcelles D n°533 ET 535, 6 Coat Quenet - Superficie : 5 889 m²

Compétence communale :

- Parcelle AA n°33, 1 route de Ploudalmézeau - Superficie : 412 m²

Point sur la Commission Enfance-Jeunesse du 22 mai 2017

Madame Anne QUEMENEUR, Adjointe à l'enfance et la jeunesse, a fait un résumé de la Commission Enfance-Jeunesse du 22 mai 2017.

Elle a rendu compte du dernier Comité de pilotage de BREIZH JEUNESSE avec un point positif : la bonne participation des adolescents de la Commune.

Concernant l'élargissement des horaires de la garderie périscolaire, le questionnaire à l'intention des familles fait ressortir peu de besoins. Les quelques demandes nécessiteraient une réorganisation des emplois du temps des agents et un surcoût financier. Il a été décidé de ne pas modifier le fonctionnement pour la rentrée 2017.

Par ailleurs, Madame Cécile MUNOS gardera son poste de directrice de l'école communale pour l'année scolaire prochaine.

Séance levée à 22h34.